Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 040-244000279-20241014-DEC2024_48-AU

SIVOM DU BORN
Syndicat Intercommunal de Valorisation des Ordures Ménagères

DECISION N° 2024-48

Candidature à l'Appel à Projets CITEO/ADELPHE
Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L5211-10,

VU la délibération n°2020-34 du Comité syndical du 31 août 2020 autorisant le Président à signer les conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les sociétés privées, les particuliers, les éco-organismes, les associations, les mutuelles, quel que soit le sujet, dans la limite du seuil des marchés publics conclus sans mise en concurrence ni publicité (actuellement 40 000 €) si la convention génère une dépense pour le SIVOM du Born, sans limite de montant si la convention génère une recette (nouveau seuil),

CONSIDERANT que CITEO/ADELPHE est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, CITEO/ADELPHE publie un Appel à Projets (AAP) visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de précollecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par Citeo et Adelphe ;
- accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

CONSIDERANT que la candidature doit être déposée avant le 18 octobre 2024, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté ;
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus ;
- un planning et un budget prévisionnel du projet.

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 040-244000279-20241014-DEC2024_48-AU

Le Président du SIVOM du Born,

DECIDE

- de déposer une candidature pour un Appel à Projets CITEO / ADELPHE « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques »
- de signer le contrat afférent avec CITEO / ADELPHE et toutes pièces en découlant,
- de rendre compte de cette décision au Comité syndical au cours de sa prochaine séance.

Madame la Directrice et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pontenx-les-Forges, le 14 octobre 2024

Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 14/10/2024
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.